

Demande d'ouverture d'un registre

116, rue du Curé-Larue – second projet PPCMOI 2026-12

C'est quoi le projet?

Il vise à autoriser l'ajout d'un logement au 116, rue du Curé-Larue.

Les étapes avant que le projet puisse se réaliser

- **Adoption du projet de résolution :**
Lundi 22 juin 2026
- **Consultation publique :**
Lundi 6 juillet 2026
- **Adoption du second projet :**
Lundi 6 juillet 2026
- **Demande de participation au registre :**
Date limite : jeudi 6 août 2026

À quoi sert cet avis?

Si vous souhaitez vous exprimer sur ce projet, prenez connaissance des informations essentielles contenues dans cet avis.

Nous sommes à l'étape du dépôt d'une demande d'ouverture d'un registre. Lors de cette étape, vous pouvez déposer une demande écrite afin que certains éléments du projet soient soumis à un registre.

C'est quoi un registre?

Le registre consiste en une journée où le citoyen peut se présenter à l'hôtel de ville afin de signer un document présentant son désaccord. Si un nombre suffisant de personnes viennent signer le registre, un référendum pourrait être tenu.

Sur quel élément pouvez-vous déposer une demande pour ouvrir un registre?

Dans la zone H-134, autoriser :

1. l'ajout d'un logement dans une maison jumelée.

Le second projet de résolution PPCMOI 2026-12 est disponible à l'hôtel de ville durant les heures de bureau ou en ligne : <https://d16k40le270owi.cloudfront.net/Documents/service-juridique/avis-publics/376-07-26.pdf>

Qui peut déposer une demande?

Une personne domiciliée, un propriétaire d'un immeuble ou un occupant d'une entreprise dont l'adresse est située dans les zones indiquées au plan suivant :

https://d16k40le270owi.cloudfront.net/Documents/service-juridique/avis-publics/PPCMOI_116_Cure_Larue.pdf

Vous pouvez obtenir les informations sur les conditions pour faire une demande au bureau de la greffière durant les heures de bureau.

Comment remplir votre demande?

Votre demande doit :

- préciser l'élément du projet qui vous préoccupe,
- indiquer la zone où se trouve votre adresse,
- être reçue à l'hôtel de ville **au plus tard le jeudi 6 août 2026**,
- être signée par au moins 12 personnes de la même zone ou, si la zone compte moins de 21 personnes, par la majorité des résidents,
- être déposée sur le formulaire ci-joint : <https://d16k40le270owi.cloudfront.net/Documents/service-juridique/avis-publics/Demande-douverture-dun-registre-formulaire.pdf>

Et après?

- si le nombre nécessaire de signatures n'est pas reçu, le conseil municipal peut adopter une résolution approuvant le projet, donc le processus se termine à cette étape,
OU
- si un nombre suffisant de signatures est atteint, un registre pour demander la tenue d'un référendum pourrait être ouvert sur certains éléments du projet.

VICTORIAVILLE, CE 29 JUILLET 2026

La greffière,

Me Rosane Roy